

Division Criminalité financière

FICHE TECHNIQUE RELATIVE À L'IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE RESSORTISSANTE D'UN PAYS SUR LA LISTE DU GAFI

Le présent document est une fiche d'un cas pratique qui a pour objectif d'aider les professionnels du secteur non-financier à réaliser <u>correctement</u> leur <u>identification d'un client ressortissant d'un pays repris sur la liste du Groupe d'action financière</u> (ci-après « GAFI »).

CAS DE FIGURE 1

Un couple marié originaire de <u>Turquie</u>, se présente dans votre établissement. Afin que vous puissiez les identifier, ils vous fournissent leurs <u>passeports turcs</u>.

*Question à se poser : De quelle manière avez-vous identifié le couple ?

Réponse : Face-à-face (copie du passeport de chacun, datée et signée) = Risque faible

Identification face à face	Identification par des tiers	Identification à distance
1 2 3	4 5 6 7	8 9 10

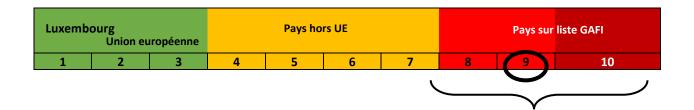
*Question à se poser : Le couple agit-il d'une manière suspecte ? Est-il réticent lors de la remise de leurs documents d'identification ?

Réponse : Non = Risque faible

	Non		Un peu				Oui		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

*Question à se poser : De quel pays le couple est-il originaire ?

Réponse : Turquie = Risque élevé

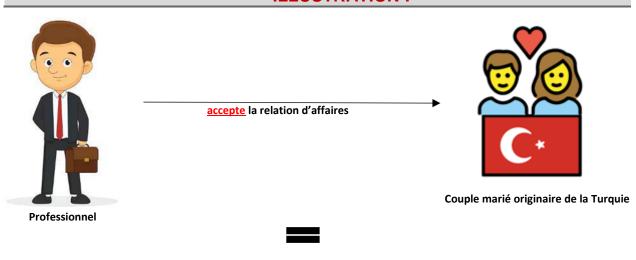


Application d'<u>office</u> d'une obligation de <u>vigilance</u> <u>renforcée</u> puisque le couple est ressortissant d'un État tiers qui n'est pas doté de systèmes efficaces de LBC/FT



Surveillance **renforcée** et **réexamen** par <u>exempl</u>e tous les <u>6 mois</u>

ILLUSTRATION:



Obligation de vigilance renforcée



Surveillance **renforcée** des transactions et **réexamen** du dossier client par exemple tous les <u>6 mois</u>

CAS DE FIGURE 2

Un couple marié originaire de la <u>République populaire démocratique de Corée</u>, se présente dans votre établissement. Afin que vous puissiez les identifier, ils vous fournissent <u>leurs passeports</u> coréens.

*Question à se poser : De quel pays le couple est-il originaire ?

Réponse : République populaire démocratique de Corée = Risque très élevé

Luxemb		uropéenne	Pays hors UE			Pays sur liste NOIRE GAFI			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Option 1:

Application d'<u>office</u> d'une obligation de <u>vigilance</u> <u>renforcée</u> puisque le couple est ressortissant d'un État sur une <u>liste noire</u> établie parle GAFI



Surveillance <u>renforcée</u> et <u>réexamen approfondi</u> par <u>exempl</u>e tous les <u>2 mois</u>

OU

Option 2:

REFUS D'ENTRÉE EN RELATION D'AFFAIRES avec le couple originaire de la République populaire démocratique de Corée + faire une DÉCLARATION D'OPÉRATION SUSPECTE À LA CRF

Attention : Il est à noter que <u>l'évaluation des risques</u> est de nature purement <u>indicative</u> (à titre d'exemple) et <u>ne vous exonère pas</u> de mettre en place <u>votre propre</u> évaluation des risques et d'en <u>déterminer le niveau de risque.</u>

En effet, lors d'un contrôle sur place, les vérificateurs du Service contrôle blanchiment vérifient **vos connaissances** et

votre compréhension des risques LBC/FT auxquels votre activité peut être confrontée.